

Information et politique du droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, ***l'Ecole de Musique Edward Chekler***, dont le siège est situé au **9 Rue du Général de Gaulle, 77230 Dammartin-en-Goële** (Association régie par la loi de 1901), peut réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques dans lesquelles le portrait des adhérents ou celui de leurs ayants-droits, ainsi que des personnes physiques présentes dans le public, peuvent apparaître, notamment lors des événements internes et publiques organisés par **l'école de musique Edward Chekler**.

Le présent document vise à informer les adhérents, leurs ayants-droits et les personnes physiques présentes dans le public, de la politique de gestion du droit à l'image mise en œuvre et respectée par l'association **Ecole de Musique Edward Chekler**.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par **l'Ecole de Musique Edward Chekler**, sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sur une durée de 5 ans, intégralement ou par extraits et notamment : **supports numérique et papier, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet de l'Ecole de musique et communications sur les réseaux sociaux de l'Ecole de musique**.

Lors de leur adhésion annuelle à l'association Ecole de musique Edward Chekler de Dammartin en Goële, les adhérents et leurs ayants-droits, doivent valider expressément par écrit, leur choix d'autoriser ou non l'utilisation de leur image.

L'Ecole de Musique Edward Chekler s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes prise en photo, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Les adhérents, les ayants-droits et les membres du public présents sur les images, sont informés qu'ils peuvent à tout moment révoquer temporairement ou définitivement l'autorisation d'utilisation de leur image, pour eux-mêmes ou pour leurs ayants-droits, et demander à **l'Ecole de Musique Edward Chekler**, de procéder à la suppression de leur portrait, de tout support numérique ou papier, dans le(s)quel(s) ils apparaîtraient.

Informés par la présente du contenu de la politique et reconnaissant être entièrement remplis de leurs droits, les adhérents, leurs ayants-droits et les membres du public, ne pourraient prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes, dans la mesure où ils ne sont pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de leur image.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.